

*Le Ministre de la Défense*

Declassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° 001287 du 19 MAR 2021

**NOTE**  
pour  
le Président de la République

**O B J E T :** Rwanda.

L'évolution de la situation au Rwanda oblige à envisager l'évacuation de nos ressortissants et d'autres communautés expatriées.

En l'absence de menace immédiate sur Kigali même, les deux compagnies présentes, dont l'une tient l'aéroport, doivent y suffire. S'il y avait urgence et nécessité de mesures de protection par la force, deux compagnies supplémentaires peuvent être rapidement acheminées à partir de Bangui et Libreville.

Faut-il, pour marquer sans attendre notre détermination, envoyer immédiatement ces deux compagnies supplémentaires ?

- Si nous annonçons clairement qu'elles sont là pour l'évacuation des expatriés, leur arrivée poussera à cette évacuation et accélèrera la décomposition du régime.
- Si nous laissons planer l'ambiguïté sur la signification de ce mouvement, la Présidence rwandaise ne manquera pas de le présenter comme un soutien de la France.

Mais ce soutien, sommes-nous prêts à l'assurer jusqu'au bout ? L'envoi au Rwanda de 1000 à 2000 hommes soulève des problèmes techniques, pour ne parler que de ce qui concerne les armées, que je souhaiterais pouvoir vous exposer.

En tout état de cause, nous ne devrions pas, me semble-t-il, entamer un processus d'évacuation de nos compatriotes sans un minimum de consultation, et si possible, de coordination avec le gouvernement belge dont la colonie à Kigali est plus de deux fois plus nombreuse que la nôtre (1500 contre 600)./.

SERVICE HISTOIRE  
TERRE  
ARCHIVES

*Je pense que cette formulation, ~~finie~~ qualitativement  
par la "cellule de l'Etat" administrative qui répond au Général D'Orly  
devrait au moins être revue sur votre brouillon. Pierre JOYE  
~~avant passage final~~  
Par un fait p. l'absence de données que les jours les  
- la lecture de vos réactions.*